

ECHELON DEPARTEMENTAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS

Extraits des Règlements sportifs (édition juillet 2022, pages 52 et 53 articles VI.101 à VI.106) et particularités départementales.

Article 1 : Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et titulaires d'une licence traditionnelle.

Chaque participant doit être en mesure de prouver sa licenciation avec certificat médical.

Article 2 : Catégories

Tous les échelons comportent dix catégories d'âge, certaines catégories n'étant pas organisées par le département ou par la région, en fonction du nombre d'inscrits.

*** La catégorie à laquelle appartient le joueur ou la joueuse est inscrite sur la licence.**

a) 5 en Dames : ces catégories ne sont pas organisées à l'échelon départemental

- 1ère : âgées de plus de 40 ans au 1er janvier 2022

- 2ème : âgées de plus de 50 ans " "

- 3ème : âgées de plus de 60 ans " "

- 4ème : âgées de plus de 70 ans " "

- 5ème : âgées de plus de 80 ans " "

b) 5 en Messieurs : ces catégories sont organisées à l'échelon départemental

- 1ère : âgés de plus de 40 ans au 1er janvier 2022

- 2ème : âgés de plus de 50 ans " "

- 3ème : âgés de plus de 60 ans " "

- 4ème : âgés de plus de 70 ans " "

- 5ème : âgés de plus de 80 ans " "

Article 3 : Droit d'inscription échelon départemental : 8€

Seules les catégories Messieurs seront disputées à l'échelon départemental.

Les dames qui souhaitent participer à l'échelon régional doivent s'inscrire à l'échelon départemental

Date limite des inscriptions : le 26/12/2022

Article 4 - Déroulement de la compétition départementale

- L'épreuve se déroule par poules de 3 ou 4
- Toutes les parties, en poules et dans les tableaux, se disputent au meilleur des cinq manches
- En fonction du nombre de participants et des qualifications régionales, des parties de classements seront organisées

Article 5 : Qualification pour l'échelon régional

a) La participation à l'échelon départemental est obligatoire (sauf dispense accordée par la Commission Sportive) pour la qualification à l'échelon régional, sauf pour les catégories non organisées par les départements. L'échelon régional du Championnat de France Vétérans se déroulera le dimanche 12/02/2023 à BETHUNE, lui-même qualificatif pour l'échelon National qui se déroulera du 08 au 10/04/2023 à ST JULIEN DE CONCELLES (44).

b) Sont qualifiés pour l'échelon national :

- d'office, les anciens champions de France des catégories seniors Messieurs et Dames ;
- un joueur par ligue dans chaque catégorie Messieurs et Dames ;
- le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par le groupe fédéral vétérans.

c) Les joueurs ne peuvent évoluer que dans leur propre catégorie.

Article 6 – Absence

Non excusée : 50€

Excusée : 25€

Hervé TABARY